Egalité des chances, citoyenneté et démocratie participative

Donner à chacun les moyens de réussir sa vie

RICHARD VOLANTE

Egalité des chances, citoyenneté et démocratie participative

Donner à chacun les moyens de réussir sa vie

Nous avons la conviction que l'action publique peut contribuer efficacement à la réalisation d'une société plus harmonieuse, plus juste et plus démocratique. C'est le rôle du Département de lutter contre les inégalités les plus inacceptables : celles qui sont liées à la naissance et qui marquent irrémédiablement les parcours de vie. Nous refusons cette fatalité. Pour que notre action soit efficace, nous pensons qu'elle doit s'adresser en priorité à ceux qui en ont le plus besoin, dès la petite enfance.

Nous souhaitons permettre l'accès effectif aux crèches des enfants issus des familles les moins favorisées. C'est aussi vers ces familles que les moyens de prévention de la PMI (protection maternelle et infantile) seront orientés. Nous poursuivrons nos efforts de formation des professionnels de la petite enfance pour assurer à tous les enfants d'Ille-et-Vilaine un accueil de qualité, dans les structures collectives comme chez les assistants maternels. Les temps collectifs et la socialisation des tout-petits y seront encouragés.

La loi confie aux Départements une mission de protection de l'enfance. En Ille-et-Vilaine, nous y consacrons un budget de plus de 100 millions par an. Nous constatons néanmoins une hausse continue des situations de maltraitance d'enfants (+ 6 % par an), qui nécessitent une intervention des services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Aussi allons-nous mettre encore davantage l'accent sur les actions de prévention, en accompagnant plus tôt les familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Nous développerons aussi les dispositifs de parrainage, les conseils en matière de parentalité et la promotion de la santé.

A la rentrée 2011-2012, l'Ille-et-Vilaine comptera environ 800 nouveaux collégiens. Cette évolution démographique souligne le dynamisme de notre département. Mais elle nécessite une adaptation de la carte scolaire et des bâtiments des collèges. Au-delà de nos compétences obligatoires, nous continuerons à développer des actions éducatives innovantes pour les collégiens, en leur permettant de découvrir des filières professionnelles et des métiers ; d'être accompagnés dans leurs choix d'orientation ou dans l'exploration de nouveaux horizons culturels ; en remobilisant dans leur parcours scolaire ceux qui en ont besoin. L'éducation sera clairement une priorité budgétaire. En 2011, le Département consacrera 14 millions d'euros au fonctionnement des collèges. De 2011 à 2014, il investira plus de 66 millions d'euros pour leur construction, leur restructuration et leur entretien.

Parce que les activités culturelles et sportives contribuent à l'épanouissement individuel et au lien social, le Département continuera à investir le champ du livre et de la lecture, de la mémoire et des archives, des arts vivants et des enseignements artistiques, ainsi que des pratiques sportives. Il veillera à l'accès à ces pratiques des habitants qui en sont le plus éloignés, culturellement ou géographiquement.

Atteindre ces objectifs ambitieux nécessite une participation active des habitants. Nous souhaitons les impliquer dans les réflexions et les débats précédant les décisions. C'est l'enjeu de notre « pacte citoyen » : construire une société plus apaisée, dans laquelle chacun aura à cœur de transmettre aux générations futures des valeurs de citoyen actif et accompli.

Mireille Massot

Vice-présidente chargée de l'éducation
et de la petite enfance
Présidente de la commission
égalité des chances

Quelques chiffres clés :

- 50 000 collégiens.
- 30 800 élèves transportés quotidiennement par les cars scolaires pour un budget de 35,4 millions d'euros.
- Plus de 22 000 élèves ont visité l'Orientibus (plate-forme d'orientation) depuis 2005.
- 948 places d'accueil en établissement fin 2010.
- Environ 850 assistants familiaux employés par le Département ont accueilli 1 727 enfants.
- 66 points de consultation de PMI en Ille-et-Vilaine.
- Un peu plus de 11 000 assistants maternels agréés par le Département.
- 20 nouvelles structures d'accueil de jeunes enfants et 633 nouvelles places d'accueil collectif régulier créées notamment grâce au soutien du Département entre 2004 et 2010.
- 63 comités sportifs départementaux regroupant 250 000 licenciés et 2 700 clubs.
- 13 000 bénévoles font vivre le sport en Ille-et-Vilaine.
- 256 bibliothèques, points lecture ou dépôts en mairie.
- 37 écoles de musique qui comptent plus de 16 000 élèves inscrits.

Egalité des chances, citoyenneté et démocratie participative

Donner à chacun les moyens de réussir sa vie

Objectif 2.1 Offrir à chaque enfant un accueil de qualité adapté à sa situation

Le Département souhaite développer et diversifier les modes d'accueil du jeune enfant. Et privilégier l'accès des familles les moins favorisées aux différents lieux d'accueil, sources d'éveil et de socialisation.

Des actions pour y parvenir :

- Mettre en œuvre un schéma départemental des services d'accueil du jeune enfant.
- Accompagner la diversification des modes d'accueil collectif.
- Inciter les communes et structures intercommunales à mettre en commun ou à aménager des locaux et les destiner à l'accueil collectif de la petite enfance.
- Développer des outils informatiques pour favoriser l'information des parents et faciliter la recherche de places d'accueil.
- Créer une mallette pédagogique pour accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur métier auprès des enfants et des parents.
- Financer des places réservées aux enfants des familles les plus fragiles dans les crèches d'entreprise.

Objectif 2.2 : Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Pour aider les parents, le Département propose aux familles qui en ont besoin différents dispositifs pour prévenir les situations à risque et tenter de régler les conflits. Il les encourage et les soutient au quotidien dans leur rôle de parent.

DR

L'Ille-et-Vilaine compte près de 36 000 enfants de moins de 3 ans qui peuvent être accueillis par les 11 000 assistants maternels agréés ou les 161 structures d'accueil collectif.

Des actions pour y parvenir :

- Mieux informer les parents sur l'importance de la vaccination des adultes et des enfants.
- Encourager les jeunes et leurs familles à s'adresser aux centres de planification et d'éducation familiale du département (accès à la contraception, prévention et accompagnement des grossesses précoces, conseil conjugal, information sur la santé et les maladies sexuellement transmissibles…).
- Accompagner localement les projets concernant la relation parents-enfants.

Objectif 2.3 Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge

Offrir à chaque enfant un environnement garantissant l'éveil, l'apprentissage du langage, de la lecture, de l'ouverture sur le monde, c'est lui permettre de démarrer dans la vie avec les mêmes chances de réussite. Parents et professionnels sont acteurs de cet équilibre.

Des actions pour y parvenir :

- Dans les crèches, accueillir 40 % d'enfants issus de familles défavorisées. Plus de 2 M€ y sont consacrés.
- Les services de la PMI (protection maternelle et infantile), les sages-femmes et le Safed (service d'accueil des femmes enceintes en difficulté) seront mobilisés pour l'accueil prioritaire des publics les plus vulnérables.
- Accompagner les parents adoptants et suivre le parcours des enfants adoptés pour anticiper d'éventuelles difficultés.
- Favoriser les actions de parrainage par des familles pour permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons.
- Expérimenter en crèche la méthode « Parler Bambin », qui a pour objectif d'aider des enfants de 18 à 36 mois dans l'acquisition du langage.
- Mettre en place des temps d'échange et de réflexion entre travailleurs sociaux et familles en difficulté, afin de partager leurs expériences et savoirs respectifs.

Objectif 2.4 Amplifier la prévention en matière de protection de l'enfance

Le Département intervient auprès des familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant. Il diversifie les aides matérielles ou éducatives et les adapte à la situation de chaque enfant en portant la plus grande attention à son épanouissement. Il contribue ainsi, dans la mesure du possible, à construire leur avenir tout en essayant de préserver le lien familial.

Des actions pour y parvenir :

THOMAS CRABOT

Le bilan des 4 ans réalisé en école maternelle permet de détecter d'éventuels troubles (ouïe, langage, vue...) et d'accompagner les familles dans la démarche de prévention.

- Elaborer un nouveau schéma départemental de protection de l'enfance pour prévenir les situations à risque et agir au plus tôt auprès des enfants en danger ou risquant de l'être.
- Mettre en œuvre le « projet pour l'enfant » (ensemble d'actions personnalisées menées auprès des enfants et de leurs parents qui rencontrent des difficultés).
- Mieux maîtriser le dispositif d'accueil familial (besoins et places disponibles dans le département, profil des familles d'accueil…).
- Redéfinir les suites données aux bilans de santé (ouïe, langage, vue…) réalisés auprès des enfants scolarisés en maternelle et renforcer l'intervention de la PMI en matière de prévention précoce.
- Réaliser une étude sur la possibilité de création d'un établissement d'accueil pour l'enfance en danger dans le sud du département.
- Accueillir dans de bonnes conditions des mineurs isolés étrangers.

Objectif 2.5 Contribuer à la réussite éducative des collégiens du département

Le Département est responsable de la construction et de l'entretien des collèges. Il développe aussi des actions auprès des collégiens pour éviter le décrochage scolaire, la rupture avec la famille ou les aider à s'orienter et se construire.

Des actions pour y parvenir :

- Développer les activités d'Orientibus, plate-forme itinérante du Département qui présente une palette de métiers et de filières.
  Orientibus va s'ouvrir à d'autres partenaires de l'emploi et de la jeunesse pour aider les jeunes adultes dans leur choix professionnel.
- Investir dans les collèges du département (11 millions d'euros en 2011) : construction, rénovation, extension, travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite…
- Ouvrir les collèges aux parents en agissant prioritairement auprès des personnes vulnérables en proposant des actions éducatives et périscolaires.
- Poursuivre l'accueil des jeunes au sein de l'internat de respiration installé par le Conseil général à Mézières-sur-Couesnon. Il accueille des collégiens qui rencontrent des difficultés familiales et/ou scolaires.
- Poursuivre et améliorer l'opération « Vivre son collège autrement ».
  Elle permet à des collégiens, accueillis pendant les vacances scolaires dans l'un des trois internats du département, de développer leur autonomie dans un cadre de vie différent.
- Valoriser les compétences acquises tout au long du parcours scolaire par un « livret de compétences ».
- Développer l'usage des nouvelles technologies dans l'éducation.

DR

Le Département consacre chaque année 14 millions d'euros à l'éducation (hors construction et entretien des collèges).

Objectif 2.6 Développer la citoyenneté des jeunes et leur insertion dans la société

Le Département sensibilise les jeunes à la vie citoyenne en développant des actions de démocratie locale en s'appuyant sur les collèges et sur le conseil départemental des jeunes. Ils peuvent ainsi s'exprimer et devenir acteurs à part entière de la vie de la cité.

Des actions pour y parvenir :

DR

En 2010, 138 jeunes de 5e et 4e ont participé aux sessions des CDJ (Conseil départemental des jeunes).

- Mettre en place des rencontres départementales de la jeunesse.
- Décliner l'activité du CDJ (conseil départemental des jeunes) dans les 7 pays du département.
- Permettre l'expression des jeunes dans un média départemental via le CDJ.
- Aider à la production de médias scolaires ou d'initiatives jeunes dans les collèges.

Objectif 2.7 Assurer l'autonomie des jeunes en difficulté

Rentrer dans la vie active, s'intégrer dans la vie associative, trouver un logement est un parcours souvent difficile pour les jeunes. L'ambition du Département est de faciliter l'insertion de ceux qui sont le plus en difficulté pour leur permettre de devenir autonomes.

Des actions pour y parvenir :

- Aider au financement du permis de conduire pour les jeunes les plus pauvres.
- Aider les jeunes à se loger : colocation intergénérationnelle, soutien aux foyers de jeunes travailleurs (FJT), logements de fonction des collèges…
- Favoriser l'accès des jeunes les moins favorisés à des activités culturelles et sportives au moment de la rentrée.

Objectif 2.8 Améliorer l'accès à la pratique sportive et favoriser l'épanouissement personnel par le sport

Pratiquer une activité sportive au sein d'un club crée du lien social, permet de s'intégrer dans un groupe et de développer un réseau de connaissances. C'est un premier pas vers l'engagement associatif porteur de valeurs de solidarité, de proximité et de citoyenneté.

Des actions pour y parvenir :

- Encourager les jeunes qui fréquentent les clubs sportifs à s'y investir (organisation, animation, bénévolat…).
- Adapter le réseau des éducateurs sportifs départementaux aux nouveaux besoins identifiés dans les territoires.
- Contribuer au projet régional de « Campus d'excellence sportive » avec, notamment, la réalisation d'un stade couvert d'athlétisme à Rennes-Villejean.
- Encourager les clubs de sport aidés par le Département à intervenir dans les collèges pour sensibiliser les jeunes à la pratique sportive.

Objectif 2.9 Rendre accessibles la culture et les arts

Le Département soutient le développement artistique et valorise la diversité culturelle sur son territoire. Il souhaite rapprocher les pratiques artistiques des publics qui en sont le plus éloignés et créer du lien entre les acteurs et les habitants.

DR

Plus de 16000 élèves sont inscrits dans les 37 écoles de musique du département.

Des actions pour y parvenir :

- Redéfinir les modalités de soutien aux écoles de musique. Leur financement doit permettre aux enfants de milieux modestes d'y accéder. Réorienter l'action des musiciens intervenants.
- Sensibiliser aux arts vivants les publics qui en sont éloignés (en créant par exemple des « ambassadeurs du spectacle »).

.../...

- Soutenir les événements artistiques à rayonnement départemental.
- Faire connaître la culture gallèse.
- Soutenir les lieux de création et de diffusion artistique.
- Soutenir les arts numériques.

Objectif 2.10 Donner le goût de la lecture

La lecture est un moyen d'enrichir son vocabulaire et de comprendre le monde. Le Département entend favoriser l'accès de chacun à cette pratique, facteur de réussite et d'épanouissement.

Des actions pour y parvenir :

PHOTO LOIC LEBRETON

2 200 jeunes ont participé à l'édition 2011 du Prix Ados.

- Soutenir le prêt et la lecture de livres dans les lieux d'accueil de la petite enfance et accompagner les professionnels de la petite enfance dans cette démarche.
- Abonner chaque élève boursier de 5e à un magazine d'actualité, scientifique ou culturel.
- Mettre en place un guide pratique à destination des parents avec des idées de lectures adaptées à l'âge de l'enfant.
- Expérimenter des liseuses électroniques dans les établissements pour personnes âgées et élargir cette action aux bibliothèques et aux jeunes.

Objectif 2.11 Valoriser le patrimoine et développer l'accès aux archives départementales

Le Département permet aux habitants d'Ille-et-Vilaine de mieux connaître leur histoire individuelle et collective. Les services départementaux apporteront leur savoir-faire aux associations locales, aux scolaires et aux adultes qui veulent en savoir plus sur les événements du passé.

Des actions pour y parvenir :

- Créer un pôle d'archives sur le spectacle vivant pour conserver la mémoire des événements culturels locaux.
- Affirmer le rôle de programmateur direct (expositions, conférences…) des services culturels du Département.

THOMAS CRABOT

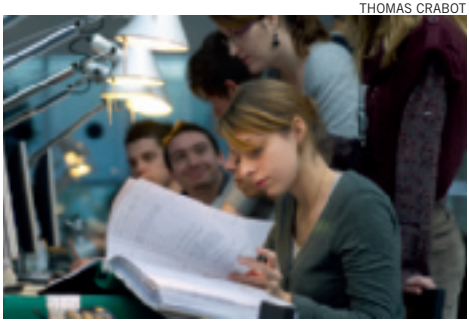

Les Archives départementales (ici, la salle de lecture), service du Département, racontent l'histoire des personnes et des biens..

Objectif 2.12 Négocier un grand pacte associatif et développer la vie citoyenne

Contribuer à ouvrir le milieu associatif ou la collectivité départementale aux jeunes, c'est favoriser leur engagement dans la société. Le Département entend assortir ses aides au milieu associatif de contreparties pour l'accueil des publics vulnérables et l'implication des jeunes dans le fonctionnement des associations.

Des actions pour y parvenir :

- Accueillir des jeunes en service civique dans l'administration départementale et soutenir les associations qui s'engagent dans cette voie.
- Encourager les associations à se tourner vers les habitants les plus en difficulté.
- Favoriser l'engagement associatif des jeunes.
- Réduire les délais de versement des subventions aux associations.
- Ouvrir les collèges aux associations qui œuvrent dans les domaines éducatifs, sportifs, culturels et citoyens (mise à disposition de locaux, d'équipements…).

CHARLES CRIE

L'objectif du Département est de promouvoir une autre logique alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire : équilibre des repas, produits issus de filières courtes et du bio, produits de saison.

Objectif 2.13 Faire de la restauration scolaire un levier pour une consommation responsable

Le Département veut inscrire la restauration dans les collèges dans une démarche de développement durable en privilégiant les filières courtes de production alimentaire et la qualité des produits. Il souhaite que les collégiens fassent de leur temps de repas un moment de plaisir.

Des actions pour y parvenir :

- Sensibiliser les principaux, les gestionnaires et les cuisiniers des collèges à une politique d'achat des denrées alimentaires en circuit court (filières locales…).
- Veiller à la qualité des repas dans les restaurants scolaires des collèges (équilibre des repas, contribution de diététiciens, alimentation bio, produits de saison…).

Objectif 2.14 Donner un nouvel élan à la démocratie participative

La démarche participative engagée par le Département depuis 2004 vise à permettre aux habitants d'Ille-et-Vilaine d'être acteurs de la vie citoyenne départementale. Il s'agit de tenir compte de leurs attentes et de leurs idées pour concevoir et mettre en œuvre les actions qui les concernent. La concertation est un gage de qualité des décisions et de renforcement de la démocratie.

Des actions pour y parvenir :

- Renforcer le rôle des comités consultatifs (groupes de citoyens chargés de faire des propositions dans un domaine d'action du Département) et en créer de nouveaux.
- Organiser des temps d'échanges et des débats avec les habitants sur les politiques départementales. Ces concertations nourrissent la réflexion et la prise de décision des élus.
- Créer un « droit d'interpellation populaire » de l'Assemblée départementale (possibilité pour 5 000 citoyens de saisir les élus d'une question d'intérêt départemental afin qu'ils se prononcent).

FRANCK HAMON

En 2011, plus de 350 habitants ont participé aux réunions publiques sur la réorganisation du réseau de cars illenoo.